

FICHE INSCRIPTION STAGE 2025 2026



DATES STAGE CHOISI

ENSEIGNANT ARTHUR COLOMB

MONTANT COTISATION : 45€ (euros) règlement en **1 (une) SEULE FOIS à l'inscription**

PAYABLE par CHEQUE ou VIREMENT

MONTANT STAGE : 90€ (euros)

PAYABLE par CHEQUE

ou par virement RIB JOINT avec la mention de la date du début de stage et le nom de l'élève

L'inscription sera effective à réception du chèque ou de la copie du virement

ELEVE

NOM PRENOM.....

Si mineur avec la précision père ou mère

NOM PARENT..... PRENOM.....

NOM PARENT..... PRENOM.....

ADRESSE.....
.....

TELEPHONE **MAIL**.....@.....

Si mineur

Autorise mon enfant à sortir sans être accompagné OUI NON barrer la mention inutile

En cas de non-autorisation de sortie des personnes habilitées

NOM PRENOM.....

TELEPHONE

EN CAS D'URGENCE PREVENIR

NOM PRENOM.....

TELEPHONE

DROIT A L'IMAGE

OUI NON barrer la mention inutile

En cas de réponse positive

Je soussigné(e)

autorise, sans réserve l'Association des Arts Berjalliens à disposer pleinement et irrévocablement des photographies et autres images fixes me représentant ou représentant mon enfant, réalisées dans le cadre des activités de l'association

REGLEMENT INTERIEUR

Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'école et à le faire respecter par mon enfant

REGLES D'UTILISATION DES FOURNITURES ET DE FONCTIONNEMENT

A l'usage des élèves

Rappel des statuts de l'association : (article 3.2) « permettre à tous, même aux moins fortunés, d'accéder à des moyens de formation et d'expression ».

Ce qui veut dire une gestion rigoureuse pour éviter des augmentations de tarifs. Le respect du matériel et des fournitures, implique le respect de cet esprit par tous.

LE MATERIEL

Le choix du matériel nécessaire aux activités prévues par les statuts (dessin, peinture, sculpture, modelage) est confié aux professeurs. Le budget permet de couvrir l'achat de fournitures de base (papiers, pinceaux, peintures, couteaux, crayons, pastels, medium, additifs et produit entretien pour peinture à l'huile, matériaux et petit matériel de modelage et sculpture, fixatifs et papier absorbant). Dans le cas où un élève souhaite utiliser des matériaux spéciaux chers, ils seront à sa charge.

Dans tous les cas, les châssis toileés, les pinceaux restent fournis par les élèves.

ENTRETIEN DES FOURNITURES

Chaque élève veillera à la bonne utilisation du matériel qui lui est confié, à le rendre propre et en bon état à la fin de chaque cours. Les tubes de peinture et les produits volatiles seront soigneusement refermés.

L'essence pour la peinture à l'huile sera distribuée par le professeur.

L'essence usagée sera recueillie dans des bocaux prévus à cet effet, et utilisée pour le nettoyage des pinceaux.

ENTRETIEN DE LA SALLE DE COURS

Chaque élève nettoiera son plan de travail à la fin du cours, par respect des élèves suivants et mets dans la poubelle les déchets en séparant le verre.

PAIEMENT DES COURS

Pour toute année scolaire commencée le montant annuel des cours est dû.

Le paiement peut être échelonné avec un paiement par 3 chèques ou autorisation de prélèvement (avec RIB)

La remise des chèques ou de l'autorisation de prélèvement doit être effectuée à l'inscription.

DATE ET SIGNATURE